

Groupe de travail « Oiseaux et « Usages » du site Natura 2000

ZPS Littoral seino marin

Saint-Pierre-en-Port, le 26 septembre 2019

14h – 17h00

Ordre du jour :

- 1) Rappel de la démarche Natura 2000 et calendrier
- 2) Méthode de travail pour établir le diagnostic du patrimoine naturel
- 3) Résultats
- 4) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 1
- 5) Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités
- 6) Premiers résultats
- 7) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 2
- 8) Prochaines étapes

Annexe : Feuille d'émargement – Groupe de Travail (liste des personnes présentes et excusées)

Le diaporama présenté en séance est disponible en téléchargement à l'adresse http :

<http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

1) Rappel de la démarche

Ouverture par la DREAL Normandie du groupe de travail et remerciement adressé aux participants pour leur présence.

L'objectif de ce GT commun « Oiseaux et « Usages » est de faire un point sur l'état d'avancement de la rédaction des TOME 1 et 2 du Document d'Objectifs (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Littoral Seino-marin ». Une présentation des premiers résultats obtenus lors de la hiérarchisation des enjeux avifaunistiques a permis de mettre en valeur plusieurs espèces d'intérêt. La seconde partie du GT avait pour objectif de présenter la rédaction des travaux sur les activités professionnelles et l'étude des pratiques de sports de loisirs nautiques et aériens menée par l'Agence Française pour la Biodiversité, proposée lors des derniers Groupes de Travail « Usages ».

Planning prévisionnel :

- > Novembre : Finalisation des diagnostics « patrimoine naturel » et « usages »
- > Mi-Novembre 2019 : GT de présentation des résultats du diagnostic pêche professionnelle et de l'étude activités de loisirs, premières réflexions sur les objectifs de conservation (sous réserve de la finalisation du diagnostic pêche par le CRPM Normandie)

- > Décembre 2019 : COPIL de validation du TOME 1 et 2 (sous réserve de la finalisation du diagnostic pêche par le CRPM Normandie)

La démarche Natura 2000 s'inscrit à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 pour plus de cohérence en termes de gestion et d'articulation avec les objectifs DCSMM.

2) Méthode de travail pour établir le diagnostic du patrimoine naturel

Rappel concernant la ZPS Littoral Seine-marin : superficie, territoire, acteurs, enjeux, patrimoine naturel et situation par rapport aux autres aires marines protégées en Manche-Mer du Nord. L'Agence Française pour la Biodiversité évoque rapidement d'autres aspects importants de la ZPS. Un point est fait sur le **calendrier** et les étapes ayant déjà eu lieu, puis les prochaines grandes dates pour l'avancement du DOCOB.

En suivant le schéma proposé en début de réunion, une présentation succincte des caractéristiques de la ZPS est faite : fiche d'identité, histoire du site, statuts de protection, géographie, climat, géologie, qualité des eaux, prévention des pollutions en mer. Les nombreuses sources d'informations qui ont servi à la rédaction de ces parties sont présentées afin de permettre aux acteurs présents de comprendre l'origine du contenu du DOCOB.

3) Premiers résultats

Présentation des **43 espèces présentes dans l'arrêté de désignation en ZPS** du site Natura 2000 Littoral Seine-marin. Parmi elles, on retrouve de grands groupes comme les goélands, les mouettes, sternes, plongeurs, alcidés et d'autres espèces comme le faucon pèlerin, le fou de Bassan ou le grèbe huppé. Ces espèces ne sont pas présentes au même moment et n'utilisent pas le site de la même manière : certaines y nichent, certaines y hivernent, d'autres sont simplement de passage.

La précédente réunion avait mis en évidence la nécessité de compléter les connaissances en matière d'avifaune sur le site. Une présentation des sources de données locales (GONm et études d'impact du parc éolien en mer de Fécamp) et générales (Pelagis, LPO, MNHN, UICN, WetlandInternational...) est faite. En 2019, deux études ont ainsi été effectuées par le GONm, une sur les espèces hivernantes et l'autre sur les espèces nicheuses.

Il a donc 8 espèces nicheuses, plus de 20 espèces hivernantes et plus d'une centaine qui utilisent le site en période de migration. Toutes ces espèces ne présentent pas le même intérêt de conservation.

Hiérarchisation des enjeux :

Pour identifier les enjeux et prioriser les efforts de gestion à mettre en œuvre, il est **nécessaire de hiérarchiser les espèces** en utilisant une méthode de hiérarchisation validée au niveau national (méthode du GISOM), qui prend en compte différents critères :

- La sensibilité/vulnérabilité de l'espèce
- La représentativité de l'Aire Marine Protégée (ZPS Littoral Seine-marin)
- L'importance fonctionnelle du site

L'Agence Française pour la Biodiversité dispose de données récentes sur l'avifaune hivernante. L'étude menée par le GONm sur les nicheurs a été transmise à l'AFB et est actuellement en cours

d'analyse, bien que quelques résultats soient déjà mobilisables. L'AFB présente ici seulement les résultats officiels des enjeux hivernants.

Contrairement à la première version du DOCOB transmise, une nouvelle version de la méthode de hiérarchisation des enjeux sera appliquée sur le site et a été présentée. Elle est devenue la référence nationale sur ce sujet. La précédente méthode datait de 2017. La nouvelle méthode de Mars 2019 contient quelques modifications présentées ci-dessous.

Avant :

- Un calcul de l'indice de vulnérabilité (état des populations) basé sur la liste rouge UICN et les tendances de l'espèce
- Un calcul de l'indice de représentativité (effectifs des populations) basé sur un calcul moyennant population française de l'espèce par rapport à la population biogéographique et population de la ZPS par rapport à la population française.

- **Indice de responsabilité AMP = (Vulnérabilité_{sp} + Représentativité_{sp}) / 2**

Où :

- **Vulnérabilité = état de conservation [Max (UICN ; tendance)]**
- **Représentativité = Moyenne (R_{France/Abiogéo} ; R_{AMP/France})**

Après :

- Un calcul de l'indice de vulnérabilité (état des populations) basé uniquement sur la liste rouge UICN
- Un calcul de l'indice de représentativité (effectifs des populations) basé uniquement sur la population de la ZPS par rapport à la population française.

- **Indice de responsabilité AMP = (Vulnérabilité_{sp} + Représentativité_{sp}) / 2**

Où :

- **Vulnérabilité = état de conservation [Max (UICN)]**
- **Représentativité = R_{AMP/France}**

Ainsi, les enjeux hivernants ont pu être mis à jour avec cette nouvelle méthode. Elle a ainsi permis de classer les espèces de cette manière :

Enjeux HIVERNANTS		
Enjeu Majeur	[10 – 6]	plongeurs (arctique, catmarin)
Enjeu Fort] 6 – 4]	grèbe jougris, fulmar boréal, grèbe esclavon, goéland argenté, mouette tridactyle, grèbe huppé, goéland marin
Enjeu Moyen] 4 – 1 [fou de Bassan, alcidés (guillemot de Troil, pingouin torda) , grand cormoran, cormoran huppé, sterne caugek goéland brun
Enjeu Faible	1	tadorne de Belon, mouette mélanocéphale, macreuse noire, grand labbe

Les espèces et groupes d'espèces en **gras** font l'objet d'une « **fiche espèce** » afin de synthétiser au mieux les problématiques inhérentes à ces dernières. Ainsi, elles contiennent des informations essentielles pour connaître et comprendre ces espèces d'intérêt présentes sur le littoral Seine-marin. La sélection des espèces ayant une fiche espèce a été réalisée suite à la consultation du GONm et de la chargée de mission « Oiseaux » de l'AFB.

Les enjeux nicheurs ont également été évoqués mais les résultats seront officiellement publiés lors du prochain GT.

Concernant **la migration**, la problématique de la fiabilité des données et l'impossibilité d'établir une hiérarchisation sur la même base que la méthodologie employée pour les enjeux nicheurs et hivernants a été mise en avant. Effectivement, les données « migrants » sont en flux (nombre d'individus par heure d'observation et par an) et non en nombre d'individus observés. De plus, ces données sont collectées par les bénévoles, pas toujours présents, et qui privilégient les journées, de fortes affluences, comme l'a précisé le GONm. Les comptages se font en deux points entre le Nord Pas de Calais et le Calvados ce qui ne permet pas de comptabiliser les espèces passant à terre ou plus au large. Les effectifs observés sont donc probablement non représentatifs. Il est probable qu'une **simple analyse des flux** soit effectuée pour les enjeux migrants comme l'indique l'AFB.

Une prudente utilisation des données « migrants » est partagée.

Pressions et menaces :

Une **présentation des principales pressions et menaces** concernant l'avifaune a été faite en mettant en avant quelques exemples. Puis, un tableau de synthèse des pressions et menaces a été distribué à l'assemblée. **Les principales pressions sont : pollution en mer** (3 types : par les hydrocarbures, physiques par les macro et micro-déchets et chimiques), **compétition trophique, changement climatique, captures accidentelles, mortalité par tir ou collision, effet barrière et dérangement.**

Pressions Espèces	Apports de substances dangereuses - sources diffuses, sources ponctuelles, dépôt, notamment hydrocarbures	Apports de déchets (déchets solides, y compris les déchets microscopiques)	Mortalité/blessures (tir, collisions...)	Captures accidentelles	Modification conséquente d'une zone fonctionnelle	Perturbation des espèces (aires de reproduction, de repos et d'alimentation, par exemple) due à la présence	Apports de sons anthropiques (impulsionnels, continus)	Perturbation lumineuse	Compétition trophique
Guillemot de Troil (1)									
Pingouin torda (1)									
Cormoran huppé (01)									
Grand cormoran (01)									
Goéland argenté (01)									
Goéland brun (01)									
Goélan marin (01)									
Grèbe huppé (1)									
Grand labbe (1)									
Plongeon arctique (1)									
Plongeon catmarin (1)									
Faucon pèlerin (01)									
Fou de Bassan (01)									
Fulmar boréal (01)									
Mouette tridactyle (01)									

* Le fou de Bassan est uniquement estivant et ne se reproduit pas sur la ZPS

Pressions Espèces	Obstacle au mouvement	Introduction d'individus génétiquement différents, d'espèces indigènes	Introduction ou propagation d'espèces non indigènes	Introduction de pathogènes	Changement climatique	Autres
Guillemot de Troil (1)						Événements météorologiques exceptionnels
Pingouin torda (1)						Événements météorologiques exceptionnels
Cormoran huppé (01)						Éboulement de falaise
Grand cormoran (01)						Éboulement de falaise
Goéland argenté (01)					Hausse du niveau de la mer (indé sur l'ordon de gales)	Éboulement de falaise
Goéland brun (01)						Éboulement de falaise
Goélan marin (01)						Éboulement de falaise
Grèbe huppé (1)						
Grand labbe (1)						
Plongeon arctique (1)						
Plongeon catmarin (1)						
Faucon pèlerin (01)						Éboulement de falaise
Fou de Bassan (01)						
Fulmar boréal (01)					Limite sud aire de répartition (niches)	Éboulement de falaise
Mouette tridactyle (01)					Limite sud aire de répartition (niches)	Éboulement de falaise

Légende:	
Nicheur:	0
Hive mant	(1)
Nicheur et hivernant	(01)
Pression potentielle	
Pression avérée	
NSP ou pas de pression	
Détails	Pollution physique
Remarques	*

Une question est posée par la FDC 76 concernant la mortalité par tir : comment les constater ? Le rapport du GONm sur les oiseaux échoués de 2017 est cité. Les cadavres retrouvés ne sont pas tous concernés par ces tirs, c'est d'ailleurs, en proportion, moindre que les captures accidentelles. Les fous de Bassan semblent être aussi victime de ces tirs. Le GONm tient à préciser qu'il n'est pas toujours aisé de définir la cause de la mort de l'oiseau.

EDF indique qu'il serait intéressant de connaître la proportion des causes de mortalités (tir, filets, hydrocarbures...).

La FDC 76 s'interroge sur les éventuelles preuves de collision par des éoliennes sur les oiseaux retrouvés lors des campagnes du réseau Oiseaux Echoués. Le GONm répond qu'aucun oiseau retrouvé lors de cette étude n'a permis d'établir un lien avec les éoliennes. Le GONm rappelle que les traces d'hydrocarbures ou les prises accidentelles dans les filets restent plus faciles à déterminer.

Le GONm propose de transmettre le rapport au GT. Il est également disponible ici :

<http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

4) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 1

La CSLN demande si les nicheurs sont implantés sur tout le linéaire côtier. **Les oiseaux nicheurs sont étalés le long de la bordure côtière de la ZPS** répond le GONm. Il existe néanmoins des lieux de nidification importants comme au Cap Fagnet et au Cap d'Antifer. Certains sites comme Varengville sont moins fréquentés que la moyenne, mais nous ne disposons pas d'informations supplémentaires. Le Cap Fagnet a subi il y a quelques années un éboulement, ce qui a vraisemblablement contribué au déclin de la colonie de mouette tridactyle sur cette portion.

La **baisse des effectifs du goéland argenté** est-elle générale ? Le GONm précise qu'il s'agit des nicheurs et que la Bretagne est aussi touchée par ce phénomène mais de manière moins importante. Une hypothèse non vérifiée évoquée par le GONm est la fermeture progressive des décharges à ciel ouvert (source d'alimentation) et le report (constaté) d'une partie des populations vers les villes, ce qui ne permet pas non plus d'expliquer un si fort déclin.

Une question sur le même sujet permet à l'AFB d'ajouter que **les effectifs** de cette espèce **sont néanmoins encore particulièrement importants, ce qui a permis son potentiel classement en enjeu nicheur fort** (à confirmer au prochain GT).

La FDC 76 se questionne sur **l'utilisation d'un radar sur le parc éolien en mer de Fécamp** et des potentielles données qu'il pourrait apporter. EDF répond que ces dernières seront disponibles à la fin de l'année à priori. Un **nouveau radar** sera d'ailleurs installé pour une meilleure identification, d'ici un mois. Ce radar est spécialisé dans l'étude des oiseaux. L'acquisition de données aura lieu en fin d'année de manière à avoir un suivi d'un an et des données au moment de l'exploitation.

La CSLN soulève l'hypothèse, en rapport avec le déclin généralisé des populations présenté précédemment, que les platiers rocheux, constituant une zone de nourricerie et de repos, sont en train de s'ensabler. La relation est difficile à établir, comme le confirme l'AFB et le GONm, mais cela pourrait être une des nombreuses causes.

Le représentant de Vol Libre se demande s'il est possible de définir un niveau de pression par espèce ? L'AFB répond **qu'il est très dur d'établir avec certitude une analyse par espèce des principales pressions** pouvant impacter les populations, notamment à l'échelle locale. Les études concernant le domaine de la ZPS manquent et les rédacteurs (en l'occurrence l'AFB) doivent souvent se contenter des sources bibliographiques générales.

La ZPS aura-t-elle des répercussions sur les activités présentes dans son périmètre ? L'AFB précise qu'il y a une obligation d'évaluation d'incidence pour chaque activité susceptible d'entrer en interaction avec les enjeux. Un rappel est également fait sur **la finalité même de Natura 2000 qui n'est pas d'interdire les activités mais de concilier les usages en assurant la conservation des enjeux environnementaux**. La prochaine étape est la définition collective des objectifs et mesures de gestion proposés.

Les questions sont terminées concernant le Tome 1, un rapide point sur les travaux en cours est énoncé. L'AFB précise que les travaux futurs sont les suivants :

- cartographie des populations d'oiseaux
- mise à jour du diagnostic nicheur
- finalisation des synthèses des enjeux et menaces
- mise à jour de la méthode hivernant (présentée ici mais non rédigée dans le DOCOB).

L'AFB propose maintenant de se pencher sur le TOME 2.

5) Méthode de travail pour établir le diagnostic des activités

Présentation rapide de l'AFB sur le TOME 2 qui regroupe une description des activités dites professionnelles et de loisirs.

Le diagnostic des activités est rédigé conjointement par l'AFB et le CRPMN qui est chargé de l'élaboration de la partie « pêche professionnelle ».

Les sources d'informations sont très variées. Le diagnostic des activités professionnelles n'a pas fait l'objet d'une étude de terrain, comme c'est le cas pour les activités récréatives.

Activités récréatives : méthodologie

Lors des précédents GT, le manque de connaissances des pratiques de loisirs nautiques et aériens sur la ZPS a conduit les acteurs à approuver la **réalisation d'une étude** sur ces pratiques. Un rappel de la méthodologie est alors fait.

Deux questionnaires sont produits :

- A destination des pratiquants de loisirs nautiques
- A destination des pratiquants de loisirs aériens

Les entretiens se font en présentiel auprès de représentants de structures (associations, clubs, écoles, sociétés) afin de récolter un maximum d'informations.

L'avantage de cette « formule » est de pouvoir descendre à un niveau suffisamment bas pour avoir des **informations précises quant à la pratique sans avoir besoin de solliciter l'ensemble des pratiquants, ce qui demande beaucoup de temps.**

L'inconvénient est qu'elle est aussi **chronophage**, et ne concerne que les pratiquants ayant un lien avec ces structures (clients, adhérents, membres...), ce qui ne représente **qu'une partie des pratiquants.**

Le bilan provisoire (du 26/09/19) de cette étude est le suivant :

Sur 36 structures contactées, **17 ont réalisé l'entretien** (3 pour les activités aériennes, 14 pour les activités nautiques).

6) Premiers résultats

Activités professionnelles

Le diagnostic des activités de pêche professionnelle est **en cours de rédaction** par l'opérateur associé le CRPM Normandie. Ce diagnostic sera présenté, s'il est finalisé, lors du prochain GT qui pourrait avoir lieu en Novembre.

Une question se pose sur le potentiel déplacement de la partie « récif artificiel » (au large d'Étretat) dans une autre partie du DOCOB sans pour autant amener à une conclusion.

La partie « éoliennes terrestres » suscite l'interrogation d'un représentant de la FDC 76 qui évoque la nécessité de parler des éoliennes de Sassetot ainsi que des autres structures situées plus à l'intérieur des terres (Saint-Valéry-en-Caux). L'AFB précise que cette partie s'intéresse uniquement aux éoliennes qui pourraient entrer en interaction avec les enjeux de la ZPS. A priori, ces dernières sont bien citées dans cette partie, mais sous un autre nom : Manneville-ès-Plains. Ce point sera vérifié et précisé dans le DOCOB.

Les éoliennes suscitent une nouvelle question sur **l'existence d'étude d'impact sur l'avifaune**. Le GONm répond que **les études sont nombreuses et que des données ont été publiées pour les éoliennes à terre**. Des études spécifiques ont déjà été menées sur les parcs éoliens en mer de Fécamp et sur le parc au Cap Fagnet.

La FDC pose une nouvelle question sur les organismes qui gèrent ces études et **souligne le peu de moyens donnés à ces dernières**. Les résultats de ces études ne lui semblent pas concluants ni représentatifs du danger pour les oiseaux. Le GONm répond qu'il est difficile de mener des études à long terme et avec un budget conséquent. L'opérateur des éoliennes en mer (EDF) ajoute qu'il existe de nombreuses études sur le sujet en mer, tant en Manche qu'en Europe (bibliographie, étude d'impact plus conséquente depuis 10 ans, suivi avant, pendant, après). D'autres études sont également en cours sur des parcs éoliens situés au large (hors France).

Les activités de déminage sont ensuite évoquées avec la nécessité d'informer les organismes compétents au sujet de Natura 2000.

Activités récréatives

Présentation de la chasse : une remarque est faite sur le diagnostic de l'activité de chasse : la chasse au gabion et au migrateur en haut de falaise représenterait la même chose. Ce point a néanmoins été éclairci par la suite.

Pêche à pied : le réseau Littorea est présenté par l'AFB. Le comptage national des pêcheurs à pied est une source fiable de la pression de pêche sur le milieu et le potentiel dérangement induit. Les résultats ont été intégrés dans la partie « pêche à pied ». Cette dernière est encore bien présente sur la Côte d'Albâtre bien que le nombre de pratiquants semble diminuer (évoqué par un participant au cours d'un entretien).

Activités nautiques

Pêche embarquée : C'est une pratique très réglementée comme le rappelle un intervenant. Une précision est apportée dans la terminologie utilisée dans cette partie du diagnostic. La **pratique libre**, tel que les rédacteurs l'ont définie, **concerne les pratiquants ne faisant pas partie d'une structure**, et ne sont par conséquent par reconnus officiellement. La **pratique encadrée est réservée aux personnes référencées** par les fédérations, clientes d'une société ou membres d'un club. Les palangres sont à priori plus répandues qu'indiquées dans le diagnostic des usages.

Plusieurs responsables d'associations de plaisanciers aimeraient participer à l'étude mise en place. Les participants en ayant fait la demande seront contactés rapidement pour convenir d'un rendez-

vous. Il est précisé que **cette dite étude ne vise pas l'exhaustivité mais aide seulement à mieux comprendre les pratiques de loisirs** sur la ZPS.

Pêche sous-marine : C'est une activité majoritairement non encadrée (libre) qui est toutefois pratiquée le long de la côte et aux épaves. Il existe peu d'associations sur le territoire.

Voile habitable et plaisance à moteur : Très présente sur le littoral Seine-marin. Il existe de nombreuses associations. La plaisance à moteur est très souvent liée à une activité de pêche récréative.

Voile légère : très présente sur la côte. C'est une activité populaire qui attire une grande diversité de pratiquants.

Canoë-kayak : 4 structures sur la ZPS affiliées à la FFCK. Pratique libre et encadrée. Un rappel est fait sur la réglementation des activités de loisirs nautiques (réglementation en matière de sécurité et de périmètre de navigation). Certains clubs pratiquent également sur des fleuves. La location de kayak est répandue dans les clubs de nautisme.

Jet-ski : Pratique libre et encadrée. Deux structures sur le territoire. Etretat semble être un point d'intérêt majeur pour ces deux sociétés, comme pour les autres activités nautiques. Plusieurs compétitions ont eu lieu en 2019 : deux championnats régionaux (le 22-23 juin et le 28-29 septembre) à Dieppe et à Saint-Jouin-Bruneval et le championnat de France d'Endurance (le 17-19 mai) à Veulettes-sur-mer.

Plongée sous-marine : On recense un grand nombre de pratiquants (+2500 licenciés en Seine-Maritime) qui pratiquent notamment sur les épaves et à la côte pour débiter. C'est une activité dangereuse, donc la pratique est très encadrée et se fait en groupe. Il existe de nombreuses associations sur le territoire (>30).

Surf, kite-surf, windsurf et Stand Up Paddle : activités de glisse très localisées et dépendantes des conditions météorologiques. La majorité des pratiquants sont des pratiquants libres. Le SUP est en expansion et se pratique tout le long du littoral (aux points d'accès à la mer).

Activités aériennes

ULM : Pratiqué le long de la côte depuis des points de départs bien identifiés (aéroports, aérodromes, pistes). Ce sont des activités libres ou encadrées. Les pratiquants font très souvent partie d'une structure.

Vol libre : parapente majoritaire (vient ensuite le deltaplane). Un nouveau point de départ est indiqué par un participant, à Saussemare. Il sera nécessaire de compléter le diagnostic de cette partie. Le comité départemental de vol libre est disposé à fournir aux opérateurs des informations complémentaires, et un rendez-vous est convenu. Une précision est apportée sur les zones de décollage, qui peuvent être officielles ou non officielles. Il existe probablement des zones où le cerf-volant est pratiqué.

Aéromodélisme : peu répandu, les pratiquants peuvent néanmoins se retrouver sur le littoral pour faire voler leur engin.

Activités terrestres

Répandue le long du littoral Seino-marin. Le sentier des douaniers est interdit à plusieurs activités (vélo, équitation) sur certains secteurs.

Les manifestations type course à pied et trail sur le littoral Seino-marin font l'objet d'une **charte Natura 2000 type « Warsmann » conjointe entre la ZPS Littoral Seino-marin et la ZSC Littoral cauchois**. Celle-ci est animée par le Conservatoire du Littoral et l'AFB. Plusieurs organisateurs de courses sont déjà signataires. **Elle propose en outre un engagement volontaire pour la préservation des enjeux des deux sites Natura 2000 et plus généralement de l'environnement.**

Pressions et menaces

Définitions des pressions : activités → pressions → Impacts

La DREAL cite un exemple concret sur la ZPS. Le dérangement de l'avifaune nicheuse par les hélicoptères. Une émission de France 3 avait fait une demande d'autorisation de survol, d'atterrissages réguliers et de trajectoire longeant les falaises de la ZPS, en période de nidification. Cette demande a été examinée par les services compétents avec un appui technique des animateurs des sites Natura 2000 concernés (AFB, CDL) et a donné lieu à des mesures afin d'éviter les va-et-vient des hélicoptères provoquant un dérangement significatif des oiseaux (zone tampon de 500 mètres ; zone d'atterrissage préconisée hors plage).

Un participant ajoute que certains passages d'avions militaires, effectués en rase-motte, pourraient également impacter la faune. La DREAL répond que certaines activités militaires sont prioritaires par rapport à la démarche Natura 2000.

Le **tableau des pressions et menaces** en fonction des activités est distribué. Contrairement au précédent tableau du TOME 1 (pressions et espèces), ce tableau **intègre un niveau de pression**, qu'elle soit potentielle ou avérée. L'AFB rappelle la nécessité de discuter de ce tableau et de sa composition, susceptible de changer. Les niveaux d'enjeux ont été intégrés selon les sources bibliographiques disponibles et les avis d'experts.

La suite des travaux restant et en cours est présentée :

- Cartographie des activités nautiques et aériennes
- Finalisation de la partie activités de loisirs
- Intégration du diagnostic de la pêche professionnelle rédigée par l'opérateur associé (CRPMN)

7) Discussions / Prochaines étapes pour le TOME 2

Questions diverses

Une remarque est faite sur la composition des données récoltées pour l'étude sur les activités de loisirs : est-il possible d'avoir des informations quantitatives ? L'AFB répond que **le questionnaire est conçu pour récolter à la fois de la donnée qualitative et de la donnée quantitative**. Il ne permettra



hélas pas de réaliser une analyse statistique, au vu du nombre de pratiquants hors structures associatives.

Une précision est apportée suite à une question concernant les filets fixes. La DDTM a transmis aux opérateurs des informations sur cette pratique.

Les promeneurs, qui fréquentent ponctuellement le bas de falaises et sur le platier rocheux, avec parfois des chiens, ne sont pas pris en compte dans le diagnostic des activités. Il est nécessaire de faire un point sur cette pratique pouvant déranger les oiseaux.

8) Prochaines étapes

L'AFB précise les prochaines étapes de la réalisation du DOCOB et les futures rencontres (GT et COPIL). Un autre format de GT sera probablement proposé en Novembre, sous la forme d'ateliers pour construire les objectifs à long terme.

Des **premières dates (non définitives)** sont proposées par les participants :

- **Lundi 18 Novembre : GT de préparation du COPIL de validation de l'état des lieux (TOME 1 et 2) et premières réflexions sur les objectifs à court et long terme. Lieu non défini (sous réserve de confirmation)**
- **Le COPIL de validation aura lieu probablement en Décembre**

Le compte rendu et la présentation seront envoyés aux participants de ce GT.

Clôture du GT à 17h00.

